

Technicien horticole en paysagisme (DT)



Description

Introduction

En tant que technicienne ou technicien horticole en paysagisme (DT), tu t'occupes de la conception et de la réalisation de jardins en tenant compte des souhaits des clients, des principes du design et d'aspects écologiques. Tu assures la relation avec les clients (devis, commandes, etc.) et tu coordonnes le travail sur les chantiers. Outre les tâches liées aux services d'horticulture et d'aménagement paysager, tu peux aussi assumer des responsabilités dans l'administration, les relations publiques ou la gestion et la formation du personnel au sein de l'entreprise qui t'emploie.

Tâches principales

- planifier des jardins en considérant le design, les aspects écologiques ainsi que les souhaits des clients;
- aménager des éléments paysagers comme des sentiers, des terrasses, des murs, des clôtures et des éléments aquatiques;
- conseiller les clients et comprendre leurs besoins et idées;
- collaborer avec d'autres paysagistes, avec des entreprises de construction et avec des architectes;
- entretenir des plantes, des gazons ainsi que d'autres éléments paysagers;
- encourager des options respectueuses de l'environnement.

Lieux de travail

- entreprises de paysagisme, pépinières;
- bureaux d'étude;
- secteur social: ateliers protégés, etc.;
- parcs naturels.

Profil recommandé

- aimer travailler avec les plantes;
- être habile de tes mains;
- être créatif;
- être réactif face aux imprévus;
- avoir le sens des responsabilités;
- être prêt à travailler dehors par tous les temps;
- avoir une bonne perception des couleurs et des formes.

Conditions d'accès

avoir réussi un DAP de pépiniériste-paysagiste ou un DAP de floriculteur

Formation également disponible en apprentissage pour adultes ; indemnité égale au salaire social minimum non qualifié.

Informations

Type	DT
Durée	2 an(s)
Régime	Concomitant
Langues	Allemand
Chambre	Chambre d'Agriculture
Hashtags	#plant, #carefor
Disponible en apprentissage pour adultes	



Permalien: <https://shapeyourfuture.lu/fr/formations/dt-hp>

Document généré automatiquement depuis shapeyourfuture.lu — les valeurs réglementaires (indemnités, SSM, Index) peuvent évoluer.

Passerelles

aux études techniques supérieures dans la spécialité correspondante

Indemnités par mois

Avant PII 1 268,08 €

Après PII 1 501,76 €

Partenaires



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



YOU'LL
NEVER
WORK
ALONE.



CHAMBRE DES SALARIÉS
LUXEMBOURG